



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

**BILAN DE LA SECURITE INTERIEURE
BILAN DE LA SECURITE ROUTIERE
2020**

BILAN DE LA SECURITE INTERIEURE

BILAN DE LA DELINQUANCE DANS LE GERS EN 2020

Avec deux confinements nationaux, l'année 2020 a été marquée par une crise sans précédent. Ce contexte exceptionnel a influencé les chiffres de la sécurité intérieure dans le Gers de manière déterminante. Les forces de sécurité intérieure ont été très mobilisées par le contrôle des règles de lutte contre le Covid-19, mais également par la protection contre les attentats.

Les atteintes aux biens représentent **42 %** des faits de délinquance dans le Gers. Avec une diminution de l'ordre de **14 % en 2020**, elles atteignent le niveau le plus bas enregistré au cours des cinq dernières années. La baisse de cet indicateur résulte essentiellement de la diminution du nombre de vols de et dans les véhicules (- 63 faits) et de dégradations de véhicules (- 69). Le nombre de cambriolages est en revanche orienté à la hausse et cela malgré la présence accrue des habitants à leur domicile.

La lutte contre les cambriolages :

Pour faire face à l'augmentation du nombre de cambriolages (649 enregistrés en 2020 contre 639 en 2019), et notamment des cambriolages d'habitation principale, plusieurs actions ont été engagées, qui se sont traduites par une amélioration significative du taux de résolution sur ce type d'infraction :

- Mobilisation des personnels des unités de terrain dans le cadre de la Sécurité du quotidien ;
- Actions de prévention conduites par les correspondants territoriaux de prévention (CTP) et les correspondants de sûreté (CS) auprès des commerçants et des particuliers ;
- Développement de la vidéo-protection dans plusieurs communes du département.

La lutte contre les atteintes aux biens en milieu agricole :

L'augmentation du nombre de cambriolages et de vols dans les exploitations agricoles (en hausse de 10 %) a également justifié la mise en place d'un plan de lutte dédié :

- Recours au dispositif « Alerte Sécurité Exploitants Agricoles » mis en place dans le cadre de la convention signée avec la chambre d'agriculture en 2014 (177 agriculteurs du Gers adhérents en 2020) ;
- Mise en place du plan « Demeter », visant à améliorer la coopération des forces de sécurité avec le monde agricole et à gagner en efficacité par des actions mieux coordonnées.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique représentent **17 %** des faits commis dans le Gers, en **légère augmentation par rapport à 2019 (+5 %)**. Cette hausse, continue depuis cinq ans, s'explique principalement par la hausse des violences intrafamiliales (**+11 % contre 8 % au niveau national**). Au sein de la catégorie des VIF, l'augmentation est notamment liée à la hausse du nombre de mineurs victimes, la proportion de femmes parmi les victimes demeurant elle à un niveau élevé.

Faits marquants de l'année :

- Le 20 octobre 2020, un maraîcher est agressé, de nuit, alors qu'il se trouve à son domicile par quatre individus. Les individus frappent violemment la victime pour obtenir de l'argent. Les coups sont d'une violence extrême. Ils parviennent à se faire remettre une somme d'argent et disparaissent. Les investigations tant opérationnelles que techniques ont permis d'identifier dans un temps très proche des faits les quatre protagonistes. Interpellés le 16 décembre 2020, ils ont reconnu les faits et sont incarcérés.
- Le 17 novembre 2020, suite à une altercation verbale dégénérant entre deux individus, l'un d'eux reçoit une gifle. Accompagné d'un ami, il revient sur les lieux armé. Au total quatre coups de feu seront tirés vers la maison en présence des occupants. Le 21 novembre 2020, ils sont interpellés avec l'appui de l'antenne GIGN de TOULOUSE. Placés en garde à vue puis déférés au Tribunal judiciaire d'AUCH, ils seront condamnés à quatre ans de prison dont un an avec sursis.

La lutte contre les violences conjugales :

- Le Grenelle contre les violences conjugales organisé entre septembre et novembre 2019 a encouragé une libération de la parole autour des violences subies au sein du foyer, que traduit une augmentation significative du nombre de signalements et de plaintes. Il a également conduit au renforcement des outils de prévention et de protection contre les violences, avec la mise en place d'un bracelet anti rapprochement permettant de contrôler l'interdiction faite à une personne surveillée de se rapprocher de la personne faisant l'objet d'une protection.
- Parallèlement, les forces de sécurité intérieure ont renforcé les efforts de formation des agents pour assurer une prise en charge adaptée des victimes de violences, tout en affirmant le principe d'établissement systématique d'une procédure, même en l'absence de dépôt de plainte.

Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont en baisse, en raison notamment des mesures de lutte contre le Covid-19 ayant conduit à l'annulation de l'ensemble des festivités dans le département. 360 infractions ont ainsi été constatées en 2020 contre 394 en 2019, une baisse de l'ordre de 9%. Les forces de sécurité ont cependant pu noter la réapparition de certaines drogues telles que la cocaïne, l'héroïne et même l'ecstasy avec d'importants volumes saisis.

Fait marquant de l'année : Dans le cadre d'un trafic de stupéfiants, deux phases d'interpellations ont eu lieu en 2019 et 2020. Mettant en cause 12 personnes, ce trafic a permis d'appréhender 142 grammes de cocaïne, 421 grammes d'héroïne, 1132 grammes de résine de cannabis et 10300 euros en espèces. Trois personnes ont été mises en détention.

La lutte contre les stupéfiants :

Plusieurs actions ont été engagées au sein du département dans le cadre du Plan national de lutte contre les stupéfiants pour améliorer la connaissance des trafics et intensifier les activités de terrain :

- Création d'un groupe « stups » au sein de la DDSP 32 en 2019, ayant permis un rapprochement avec le nouvel office anti-stupéfiant, l'OFAS, chef de file de la lutte contre les trafics de drogues ;
- Création d'une cellule du renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS) dont le pilotage a été confié au Groupement de Gendarmerie du Gers, avec pour mission de recueillir, de traiter et de valoriser le renseignement pré judiciaire en matière de stupéfiants.

Les moyens de répression contre certaines infractions liées aux stupéfiants ont également été renforcés avec la mise en place de l'amende forfaitaire délictuelle. Ce nouveau dispositif a fait l'objet d'une appropriation rapide par les agents dès son entrée en vigueur en septembre 2020.

Les escroqueries et infractions assimilées enregistrent une augmentation de 15 %, essentiellement due aux escroqueries et abus de confiance par la voie de l'internet. Cette augmentation résulte (en grande partie) de la hausse des flux de commandes dématérialisées du fait du confinement.

Fait marquant de l'année : En Juin 2020, à l'issue des nombreuses investigations menées par la brigade de recherches d'AUCH, un couple est mis en garde à vue pour abus frauduleux de l'ignorance ou de la faiblesse d'une personne vulnérable. Les opérations menées ont permis d'appréhender une assurance vie pour un montant de 68000 euros, une maison d'habitation, un véhicule Toyota, un tracteur tondeuse et un téléviseur grand écran LG.

LES CHIFFRES DE LA SECURITE INTERIEURE EN 2020

Indicateurs	Faits enregistrés en 2020	Evolution par rapport à 2019	Faits élucidés en 2020	Taux d'élucidation
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)	1 121	+5,16 %	822	73,33 %
Atteintes aux biens (AAB)	2 676	- 14,26 %	371	13,86 %
Escroqueries et infractions assimilées	994	+ 14,65 %	259	26,06 %
Grande criminalité	18	+ 20 %	9	50,00 %
Comportements portant atteinte à la tranquillité publique	1 416	- 0,7 %	916	64,69 %
Atteintes à la santé et à l'environnement	55	+ 30,95 %	39	70,91 %
Infractions à la réglementation	70	+ 25 %	61	87,14 %

LES ORIENTATIONS DE LA LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE EN 2021

Le renforcement du lien Police/Population et la Sécurité du quotidien

En 2021, l'action des forces de sécurité sera à nouveau tournée vers le service des citoyens, à travers des actions de proximité adaptées aux attentes de la population et aux besoins du territoire. Les prochains mois verront ainsi le déploiement des Groupes de Partenariat Opérationnel, créés en zone de compétence de la Police, qui visent à réunir des acteurs de terrain autour d'un problème de sécurité pour parvenir à le résoudre de manière collective. La participation citoyenne sera également favorisée par le développement des protocoles de participation citoyenne en zone Gendarmerie et l'intégration de représentants des comités de quartier au sein des GPO. Le contact avec la population passe enfin par une présence renforcée sur le terrain, avec par exemple le développement des patrouilles pédestres dans la ville d'Auch.

La lutte contre les violences intrafamiliales

La lutte contre les violences intrafamiliales sera renforcée, avec une poursuite des efforts de formation des agents pour une prise en charge adaptée des victimes et une meilleure coordination entre acteurs. À cet égard, la conclusion récente d'une convention de partenariat entre le Centre Hospitalier du Gers, les services de l'État, les forces de sécurité intérieure, les autorités judiciaires et le conseil départemental facilitera la transmission de l'information pour améliorer l'identification et l'accompagnement des victimes.

La lutte contre les stupéfiants

L'année 2021 verra une intensification et une généralisation des opérations de contrôle, avec l'appui de la CROSS nouvellement créée. La décision d'y associer les polices municipales du département constitue une étape importante en faveur de la coordination dans la lutte contre les trafics illégaux.

BILAN SECURITE ROUTIERE 2020

BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE DANS LE GERS EN 2020

Éléments de tendance : Le nombre d'accidents étant relativement faible dans le Gers, pour mieux qualifier et suivre les évolutions, il est nécessaire d'analyser les données sur plusieurs années pour dégager des tendances :

- la progression du nombre d'accidents corporels se poursuit depuis le niveau le plus bas atteint dans les années 2013 à 2015 (environ 30 %) : 120 en 2015 et 166 en 2019 ;
- le nombre de tués se stabilise depuis maintenant 6 ans autour d'une vingtaine par an ;
- une diminution du nombre de tués seniors qui se confirme alors qu'ils représentaient, dans les années 2010 à 2016, 18 % des tués ;
- une tendance à la hausse de la part des accidents corporels avec alcool ou/et stupéfiant malgré les actions de préventions et les contrôles ;
- un rôle majeur de l'alcool/stupéfiants dans l'évolution du nombre d'accidents corporels.

Le confinement instauré dans le cadre de l'épidémie Covid-19 est à l'origine d'une baisse importante du trafic routier en 2020 qui influe fortement sur l'évolution des indicateurs.

Le bilan 2020 de l'accidentalité dans le Gers s'établit ainsi à 106 accidents, 154 blessés et 11 tués. A noter la baisse de la gravité de ces accidents qui ont causé le décès de 11 personnes (21 en 2019) et blessé gravement 57 passagers et conducteurs.

Indicateurs	2019	2020	Evolution Gers
Accidents	163	106	- 35 %
Tués	21	11	- 10 victimes
Blessés	197	154	- 49 %

Profil des victimes : La population masculine est sur-représentée dans les accidents mortels avec 9 tués sur 11. Les usagers vulnérables sont très présents avec 5 tués : 1 motocycliste et 4 cyclistes. 4 personnes étaient âgées de 14 à 24 ans.

Causes des 10 accidents mortels (11 tués) en 2020 : Les pertes de contrôle du véhicule dues à la vitesse, à un malaise, à un défaut d'attention, à l'endormissement du conducteur sont à l'origine de 9 accidents mortels sur 10. Dans ce dernier cas, un des conducteurs impliqués était sous l'emprise de l'alcool et de stupéfiants. Parmi les facteurs aggravants, on peut noter 4 accidents mortels contre un obstacle fixe (arbres, murs). 2 personnes ayant perdu la vie en 2020 n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité.

Délits routiers

	2019	2020	Evolution
Conduite sous l'emprise de l'alcool	719	463	↘
Conduite sous l'emprise de stupéfiants	257	294	↗
Délits relatifs aux comportements routiers (refus de priorités)	386	364	↘
Non port de la ceinture de sécurité	536	465	↘
Usage du téléphone au volant	1 008	892	↘
Contrôles vitesse (nombre d'infractions)			
Radars fixes	73 406	43 747	↘
Radars mobiles et embarqués	8 237	7 788	↘
Contrôles avec interception	5 514	4 305	↘

En 2020, les forces de l'ordre ont procédé à **680 retraits immédiats**, contre 694 en 2019 (retrait immédiat pour vitesse supérieure à 40km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée et/ou taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,8 gramme/litre de sang et/ou consommation de stupéfiants).

Les forces de l'ordre et de sécurité ont procédé au contrôle de 72 automobilistes qui circulaient hors agglomération, à une vitesse enregistrée supérieure de plus de 50 km/h à la vitesse maximale autorisée. Les forces de l'ordre ont procédé à la rétention immédiate de leur permis de conduire qui est suspendu pour 4 mois, et à **la mise en fourrière administrative immédiate de 170 véhicules**.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VIVRE, ENSEMBLE.

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2020 DANS LE GERS



4 305

EXCÈS DE VITESSE

RELEVÉS PAR LES FORCES DE L'ORDRE



463

INFRACTIONS
POUR ALCOOLÉMIE
POSITIVE



294

INFRACTIONS
POUR STUPÉFIANTS
POSITIFS



11

TUÉS SUR NOS ROUTES EN 2020



154 BLESSÉS



106 ACCIDENTS



892

VERBALISATIONS
TÉLÉPHONE AU VOLANT



465

VERBALISATIONS
NON PORT DE LA CEINTURE



364

VERBALISATIONS
REFUS PRIORITÉS